

MOTOCROSS CLUB HAUT-PAYS

rue Verte Vallée 11b
B-7387 HONNELLES (Belgique)
GSM : + 32 475 34 28 82
Fax : + 32 65 69 11 30
bernard.nion@skynet.be
info@mxhauts-pays.be

ANGREAU
8 et 9 octobre 2011
40^e COUPE DE L'AVENIR
Motocross Club Hauts-Pays

www.coupedelavenir.be



Coupe des Nations pour Pilotes de moins de 21 ans
+ Coupe de l'Avenir 85 cc

COUPE DE L'AVENIR

REGLEMENT PARTICULIER

40^{ème} COUPE DE L'AVENIR

8 et 9 octobre 2011

Titre de la manifestation : 40^e Coupe de l'Avenir
N° de la manifestation : 291/101
Classes : MX2 + « Open A » + « Open B »
FMN responsable : FMB

Fédération Motocycliste de Belgique

Chaussée de Louvain, 550/bte 7
B-1030 BRUXELLES
Tél. : 00 32 (0)2.736.53.97
Fax : 00.32(0)2 732 01 28
E-mail : info@fmb-bmb.be

Lieu de la manifestation : HONNELLES (ex ANGREAU entre Quiévrain et Roisin – à 30 km de Mons)

Accès :

- Autoroute E19 Bruxelles-Paris
- Sortie Dour – dernière sortie avant la frontière – prendre à gauche la N552
- Suivre la direction Dour - Quiévrain jusqu'Elouges
- Entrer dans Elouges
- Suivre les panneaux Roisin sur la N553 par Audregnies, Angre
- Entrer dans Angreau.

1. PARCOURS:

Nom : Circuit de la Ferme du Seigneur
Longueur de la piste : 1 820 mètres
Largeur minimale : 7 mètres

2. ORGANISATEUR :

Nom : **Motocross Club Hauts-Pays ASBL**
rue Verte Vallée 11b
7387 HONNELLES
Président : Monsieur Olivier ROUGRAFF

Secrétariat de la manifestation: **Bernard NION**
rue Verte Vallée 11b
7387 HONNELLES
Tél et fax 00 32 (0)65 75 00 53
e-mail : info@mxhauts-pays.be

Accueil – Race office - WELCOME:

Adresse:

- « Le Salon », Grand Place, 7387 Angreau
- Tél. : +32 (0)473 455 490, +32 (0)475 34 28 82

Ouvert :

- Vendredi 7 octobre 2011 : de 12h00 à 21h00
- Samedi 8 octobre 2011 : de 7h00 à 21h00
- Dimanche 9 octobre 2011 : de 7h00 à 14h00

3 OFFICIELS :

Jury International : **Président du Jury : André Vantomme**
Membre du Jury : André Vandermaesen – Prés. Sportif FMB
Membre Adjoint : à choisir parmi les délégués selon le cas.

Directeur de course : **Gert Verreyt**
Commissaires sportifs : **Christian Dejasse, Francis Prince, Ivan Vogeeler, Willy Derauw**

Chrono : **T. Goeman, G. Beckers, C. Vanderauwermeulen, S. Desiron, Chantal Luytens, Danny Nijs, Vuegen Theo. Gust & Ronny Opdebeek**

Délégués Techniques : **L. Vanweyenberg, E. Goyvaerts, J. Olbrechts, O. Laroche , Jean-Luc Verbist, Patrick Stiens.**

Environnement: **Paul Janssens**

Presse syndic: **Sonia Vantomme Tel./Fax : +32 (0)3 658 81 10**
e-mail : andre.vantomme@telenet.be

Responsable Paddock: **Alain Delattre**

- La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM et de la FMB, et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMB.
- En supplément de la « Coupe de l'Avenir » une « Coupe 85cc » et des courses pour le Championnat de Belgique Sidecars sont prévues.
- Le 1^{er} contrôle du circuit aura lieu le vendredi 7 octobre à 15 heures.
- Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi 7 octobre à 17 h. au local du Jury.

4 ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagement dûment approuvés par la FMN du participant doivent être envoyés **avant le 23 septembre 2011** au secrétariat de la manifestation à l'adresse susmentionnée.
Le secrétariat de la manifestation transmettra copie des demandes d'engagement à la FMB.

5 PARTICIPANTS :

La « Coupe de l'Avenir » est réservée aux pilotes ayant atteint les âges minimaux suivants : 14 ans en MX2, 15 ans en MX1 et 16 ans en MX3. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est 21 ans. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 21 ans.

Les coureurs suivants ne peuvent pas participer à la « Coupe de l'Avenir » :

- Les pilotes classés parmi les 8 premiers au classement final d'un Championnat du Monde **MX1/MX2** d'une année précédente ou de l'année en cours.
- Un pilote ayant remporté le classement individuel de la « Coupe de l'Avenir »

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Les pilotes d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, ou être détenteurs d'une licence à l'année dans le pays qu'ils représentent.

Chaque pilote doit être en possession d'une licence Internationale ou Européenne, ou d'une licence « une manifestation » Internationale ou Européenne et doit avoir l'autorisation de la FMN qui a délivré la licence, pour participer à la manifestation.

Un changement de coureur d'une équipe inscrite peut être autorisé jusqu'à la fin des Vérifications Techniques préalables à la manifestation.

Les équipes nationales seront composées comme suit :

- A. Un pilote sur motorcycle de la classe **MX2**
de 100cc à 144cc 2 temps et de 175cc à 250cc 4 temps
- B. Deux pilotes sur motorcycles de la classe « **Open** »
Machines au choix de chaque équipe :
de 100cc à 144cc 2 temps et de 175cc à 250cc 4 temps (MX2)
de 175cc à 250cc 2 temps et de 290cc à 450cc 4 temps (MX1)
de 290cc à 500cc 2 temps et de 475cc à 650cc 4 temps (MX3)

6 DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La « Coupe de l'Avenir » se déroulera en 3 manches chacune de 30 min. + 2 tours:

1^{ère} manche : pilotes classes MX2 + Open A
2^{ème} manche : pilotes classes Open A + Open B
3^{ème} manche : pilotes classes MX2 + Open B

Si moins de 14 équipes participent dans la « Coupe de l'Avenir » l'épreuve se déroulera en 3 manches chacune de 25 min. + 2 tours, chaque manche avec les 3 classes ensemble :

1^{ère} manche : pilotes classes MX2 + Open A + Open B
2^{ème} manche : pilotes classes MX2 + Open A + Open B
3^{ème} manche : pilotes classes MX2 + Open A + Open B

7 CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS :

Samedi 8 octobre 2011 : de 8h00 à 11h00

8 EQUIPEMENTS DES MOTOCYCLES :

Les motocycles seront équipés conformément aux dispositions du Règlement Technique MX de la FIM.

9 REUNIONS DU JURY :

- Samedi 8 octobre: 1^{ère} réunion à 11h30
2^{ème} réunion à 18h00
- Dimanche 9 octobre : 3^{ème} réunion à 18h40

10 BRIEFING AVEC LES COUREURS :

Un briefing aura lieu avec les coureurs, le samedi 8 octobre à 16h15, à la grille de départ.

11 NUMEROS DE COURSE :

- Les numéros de course seront attribués par l'organisateur et seront communiqués aux Fédérations participants 2 semaines avant l'évènement.
- Le numéro de course doit être placé impérativement sur le disque avant.
- Les couleurs des plaques-numéros avant seront :
 - Machines MX1 : fond blanc et numéros noirs
 - Machines MX2 : fond noir et numéros blancs
 - Machines MX3 : fond jaune et numéros noirs
- Les disques latéraux doivent porter le drapeau du pays de l'équipe.

12 ENTRAINEMENTS ET COURSES :

Voir Horaire ci-joint

13 DEPARTS :

L'ordre d'entrée de chaque équipe à la ligne de départ pour les 3 courses sera déterminé par le total du meilleur temps des 2 meilleurs pilotes de l'équipe réalisé lors des entraînements chronométrés. En cas d'ex aequo, le résultat du 3^{ème} pilote sera pris en considération. C'est le manager de chaque équipe qui décidera qui sera le 1^{er} pilote et qui le 2^{ème} pilote de son équipe pour aller à la grille de départ.

Tous les motocycles doivent être dans la zone d'attente **15 minutes** avant le départ de chaque course.

Voir Horaire ci-joint.

14 PRESENTATION DES EQUIPES :

La présentation des équipes se fera **le dimanche** avant la 1^{ère} course à 11h00.
Tous les pilotes doivent se rencontrer dans la zone d'attente à **10h50**.

15 RESULTATS ET CLASSEMENT :

Indépendamment de la classe, le vainqueur de chaque manche obtient **1 point**, le **2^{ème}** deux points, le **3^{ème}** trois points, etc.

A. Le classement final par équipe (Coupe de l'Avenir) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe de l'Avenir » est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les **5 meilleurs résultats** de ses coureurs, sans tenir compte de la classe.
- 2) En cas d'ex aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 5 meilleurs résultats
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans **la 3^{ème} course.**
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans **la 2^e course.**
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans **la 1^{ère} course.**
 - e) Si, toutefois, l'ex aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 5 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.

B. Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- 1) Le coureur vainqueur de la Coupe « Joël Robert » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 2 courses, sans tenir compte des classes (les mêmes résultats/positions obtenus par le coureur pour le classement inter équipes seront également utilisés pour le classement individuel).
- 2) En cas d'ex aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, le coureur ayant la meilleure position dans **sa** dernière course sera donné l'avantage.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 2 résultats, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.

16 CARBURANT :

Conformément aux prescriptions de la FIM

17 ASSURANCES :

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote certifie que ce coureur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FIM.

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 110.1.1. du Code Sportif de la FIM.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages survenus à une machine de course ou de réserve, aux accessoires et au matériel, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, du feu, de vol ou de détérioration ou d'autre.

18 RECLAMATIONS :

Toute personne – coureur, équipe, sponsor, constructeur, officiel etc. – détenteur d'une licence FIM/UEM/FMB et se considérant lésé à la suite d'une décision prise pendant une manifestation sous l'autorité de la FMB, a le droit de présenter une réclamation contre cette décision.

En règle générale, toute réclamation contre l'admission d'un coureur, équipe ou d'une machine inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire de la FMB et être accompagnée d'une caution de 115 €

Si la réclamation demande l'ouverture de la machine une indemnité de démontage à charge du réclamant doit être déposée dans les mains du directeur de course.

Ces indemnités sont de : 165€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps

325€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps

Le mécanicien dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur reçoit l'indemnité, si la moto est déclaré conforme par les contrôleurs techniques.

Il pourra être fait appel auprès du Comité Disciplinaire National dans un délai de 8 jours.

19 PRIX :

La « Coupe de l'Avenir » sera attribuée à titre définitif au pays victorieux, toutes classes confondues.

Les primes d'arrivée sont supprimées et transformées en frais de déplacement pour la « Coupe de l'Avenir » et la « Coupe 85cc ».

Une indemnité de déplacement sera convenue entre l'organisateur et la FMN de chaque équipe engagée.

Un seul paiement par nation est prévu.

Le paiement des **indemnités de déplacement** aura lieu, dans les mains du manager de l'équipe, après la dernière réunion du jury vers 18h45.

20 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX :

Les 3 premières équipes de la « Coupe de l'Avenir » et leurs managers doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle aura lieu immédiatement après la dernière course.

La « Coupe Joël Robert » sera également attribuée au vainqueur individuel.

21 DROITS DES ORGANISATEURS :

Les organisateurs, en accord avec le Jury et le directeur de course, se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications ou tous compléments qu'ils jugeraient utiles à la bonne marche de l'épreuve.

22 INTERPRETATION DU REGLEMENT ;

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort du Jury. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes, c'est le texte français qui prévaudra.

Le directeur de course :

Gert Verreyt

Approuvé par la FMB le 16 Juillet 2011.

16/07/2011